

Communiqué de presse Mardi 29 avril 2025



PPL Garot : le temps des invectives est terminé, place à l'action !

Retour à l'Assemblée nationale pour la proposition de loi (PPL) transpartisane portée par le député Guillaume Garot. Reprise des débats le mardi 6 mai, dans la foulée des annonces du Premier ministre pour régler autrement le problème des déserts médicaux. Nous, associations d'usagers du système de santé, appelons à voter pour. La mission de « solidarité obligatoire » du gouvernement ne doit pas se substituer à la PPL Garot, mais s'inscrire en complémentarité.

Acte II pour la PPL Garot qui retrouve l'hémicycle, à compter de ce 6 mai. Durant deux jours, l'Assemblée nationale examinera la suite de la proposition de loi Garot, visant à lutter contre les déserts médicaux. A ce jour, l'article 1 a été adopté par les députés. C'était le 2 avril dernier. Article-phare de la PPL, il institue le principe de la régulation de l'installation des médecins dans un peu plus de 10 % des territoires afin de mieux organiser l'offre face aux besoins. A peine voté, aussitôt caricaturé ! Bronca chez les syndicats de médecins libéraux et d'étudiants en médecine, qui ont décrété la grève en guise de rétorsion.

Réponse disproportionnée et incompréhensible, si on la rapporte à la finalité de ce premier article : permettre à l'ensemble de la population d'accéder à des soins, en réduisant un tant soit peu les disparités territoriales les plus criantes. Rappelons que [près de 7 millions de personnes n'ont pas de médecin traitant](#). Il n'est pas admissible que 45 % de personnes aient renoncé à se soigner, selon une [enquête de l'UFC Que Choisir menée en 2024](#).

De son côté, le gouvernement, opposé à la régulation de l'installation des médecins, a annoncé son [pacte de lutte contre les déserts médicaux](#). C'est l'appel du 25 avril, lancé par François Bayrou, depuis le Cantal, qui défend une mission « de solidarité obligatoire », avec compensations, sous la forme de 1 à 2 jours par mois consacrés à des consultations dans des zones sous-dotées.

Après un mois de lobbying, l'heure est enfin revenue de donner la parole aux associations d'usagers de la santé, légitimes à porter les attentes de la population – exprimées par ailleurs à longueur de sondages.

Aujourd'hui, l'enjeu est simple : consolider le travail entamé début avril, en adoptant l'ensemble des dispositions de la [proposition de loi Garot](#). Moins emblématiques que l'article 1, les autres n'en sont pas moins indispensables :

- Supprimer la majoration des tarifs pour les patients qui ne sont pas parvenus à désigner un médecin traitant (art. 2) ;
- Assurer une formation a minima de première année en études de médecine dans chaque département (art. 3) ;
- Rétablir l'obligation de participation à la permanence des soins pour les médecins libéraux et salariés (art. 4).

Voter la PPL Garot, c'est améliorer l'accès aux soins pour tous. Mais ce n'est pas une fin en soi, plutôt une ouverture pour aller plus loin et transformer l'organisation des soins. Et toutes les options, dont celles émises par François Bayrou, sont bonnes à prendre, en complémentarité, et non en opposition, considérant l'ampleur des besoins.

Nous, collectif d'associations d'usagers du système de santé, appelons d'ores et déjà à entamer des discussions, avec tous les acteurs concernés, professionnels de santé, médicaux et paramédicaux, usagers, élus et financeurs pour échanger sur d'autres solutions à même de répondre à l'urgence de la situation.

Parmi ces pistes destinées à construire un nouveau système de santé répondant aux besoins de la population mais aussi aux intérêts de tous les acteurs, citons :

- Une meilleure répartition sur le territoire de la formation et de l'internat, au-delà de la première année d'études de médecine ;
- Le développement du travail en équipes de soins traitantes coordonnées, via notamment le déploiement sur tout le territoire de Centres de santé, de Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et de Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), indispensables pour rassembler les besoins et gérer les structures ;
- La poursuite du partage de compétences, sur le modèle de la récente loi relative à l'évolution de la profession des infirmiers, ou encore le décret concernant les infirmiers en pratique avancée (IPA) ;
- Une offre de soins en secteur 1 (sans dépassement d'honoraire) mieux répartie.

Le défi qui nous attend, rien moins que de réfléchir à une amélioration structurelle de l'accès aux soins et, globalement, de notre système de santé, viable et durable, dépasse de loin les intérêts corporatistes et la défense d'un fonctionnement qui n'est plus adapté. C'est ensemble que nous relèverons les défis de notre système de santé.

A propos de France Assos Santé

Créée en mars 2017, France Assos Santé est l'organisation de référence qui porte la voix et défend les intérêts des patients et des usagers du système de santé. Elle regroupe près de 100 associations nationales qui agissent pour la défense des droits des malades, l'accès aux soins pour tous et la qualité du système de santé. Elle forme les 15 000 Représentants des Usagers qui siègent dans les instances hospitalières et de santé publique. Elle prend une part active dans le débat public et porte des propositions concrètes auprès des acteurs institutionnels et politiques pour améliorer le système de santé.

Contact presse : Service communication – 07 56 34 10 86 – communication@france-assos-sante.org